

numéro du 28 juillet? Le rapport complet,—le rapport majoritaire,—du comité. Et comme si cela ne suffisait pas, on voit que la déclaration au paragraphe (16) du rapport dans lequel sont cités certains extraits du témoignage de M. Dunton, a été imprimée en italique comme pour attirer l'attention. Voici les remarques qui ne sont pas imprimées en italique dans le rapport, mais qui le sont dans la revue de Radio-Canada, relativement à ce qu'a déclaré M. Dunton:

... nous sommes parfaitement convaincus et nous croyons que la chose saute aux yeux, que personne ne saurait administrer un service d'envergure nationale au Canada,—qu'il s'agisse d'émissions radio-diffusées ou télévisées,—sur une base purement commerciale.

J'estime qu'il ne convient pas d'affecter des deniers de l'État à cette publication. On nous a dit que les frais considérables qui en découlaient pour le contribuable canadien étaient motivés parce que la publication renseignait le public sur les programmes de Radio-Canada. Maintenant nous constatons qu'elle sert à entourer de publicité le rapport majoritaire et, en particulier, une déclaration de M. Dunton, déclaration qui provoque des critiques dans certains milieux.

Monsieur le président, je pourrais avec raison commenter bien des questions, mais il se fait tard et je ne veux pas prolonger mes observations. Au comité j'ai signalé la façon peu satisfaisante dont on applique la prétendue règle de l'équilibre dans les programmes où l'on émet des opinions et des commentaires et nous constatons que sous prétexte de suivre cette règle de l'équilibre on nous offre un profond déséquilibre; ainsi M. Mathew Halton est chargé de presque tous les programmes et commentaires en provenance de Londres et M. Lachance de ceux émanant de Paris.

Si nous en avions le temps et si la Chambre avait la patience de m'écouter jusqu'au bout, je serais heureux d'étudier la preuve soumise au comité en signalant dans quelle mesure on a manqué, ici, au Canada, de suivre une ligne de conduite conforme à l'équilibre qu'exigerait le choix des personnes invitées à participer aux programmes de commentaires et d'opinions formulés ici même, à Ottawa. On dirait qu'il s'est établi quelque chose comme un monopole au sein d'un monopole. Le comité,—et ce fut sans doute là ce qu'il y avait de plus extraordinaire,—est allé, à la lumière de ces révélations, jusqu'au point d'appuyer une modification proposée par les conservateurs. C'est l'amendement même adopté, s'il vous plaît, par le comité et qui est publié dans le rapport majoritaire.

Dans un moyen de communication qui exerce une aussi forte influence sur l'opinion publique que la radio ou la télévision, il est souhaitable de prendre les plus grandes précautions en vue de respecter

l'équilibre et la liberté dans l'exposé des opinions. Le comité propose qu'on ne perde jamais de vue ce principe et qu'on cherche à varier davantage le choix des personnes invitées à participer à ces émissions.

Il y a bien des questions à étudier, mais je n'en dirai pas davantage; je me bornerai à traiter un point qui semble avoir suscité certains malentendus dans le public. Je veux parler de ce que j'ai dit le 8 mars à propos du temps gratuit mis à la disposition des communistes en période électorale. Dans certains milieux, on a vu dans mes propos une tentative de supprimer la liberté de parole. C'était évidemment interpréter de façon absurde les remarques formulées ici à cette occasion-là, ou même en toute autre occasion.

Il ne s'agit pas ici des émissions de caractère politique en général, mais de la question du temps gratuit accordé aux partis politiques reconnus en période électorale. N'importe quel communiste canadien qui veut obtenir une période de temps à la radio pour diffuser sa propagande néfaste est parfaitement libre de s'adresser à n'importe quel poste émetteur du pays, que ce soit à Radio-Canada ou à un poste privé, et de payer ce qu'il en coûte. Mais là n'est pas la question. Il s'agit de la ligne de conduite actuellement appliquée et en vertu de laquelle on met du temps gratuit à la disposition des partis politiques reconnus, en période électorale. L'attitude que nous avons adoptée, au nom du parti conservateur, est celle-ci; nous n'approuvons pas que, en temps d'élection, les communistes reçoivent du temps gratuit à titre de parti politique organisé. La Gendarmerie royale de notre pays a eu quelque chose à dire au sujet de ce parti progressiste-ouvrier qui est un paravent communiste.

Nous avons clairement exposé notre attitude à ce sujet dans un amendement que nous avons cherché à soumettre au comité et qui se lit ainsi:

Le comité, tout en soutenant le principe de liberté d'expression, ne peut s'empêcher de noter que les règlements actuels régissant les émissions de caractère politique ont servi aux communistes à obtenir du réseau du temps gratuit aux frais du public au profit du soi-disant parti progressiste-ouvrier en posant la candidature de candidats-fantoches aux élections générales. Le comité note également que, lors de la récente élection générale au Royaume-Uni, aucun temps gratuit n'a été mis à la disposition du parti communiste par la BBC. Le comité recommande que le Bureau des gouverneurs étudie la révision des règlements afin de prévenir d'être circonvenus à cette fin.

Je crois que nous devrions être contents au Canada de suivre l'exemple du Royaume-Uni. A Radio-Canada incombe la responsabilité de la reconnaissance à titre de parti politique admis du parti progressiste-